



Département du Doubs

COMMUNE DE
CHAPELLE-DES-BOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2 Document graphique
Ensemble Sud de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.2.

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :
le 17 mars 2014
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :
le 10 mars 2015

INITIATIVE Aménagement et Développement
09 80 00 00 00
10, rue de la République - 25000 BESANCON
www.chapelle-des-bois.fr

0 m 50 m 100 m 150 m 200 m

*Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé le :

- LEGENDE :
- Limite de zones
 - - - Limite de secteurs
- ZONES AGRICOLES**
- A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 - Ah Secteurs de la zone A dans lesquels des constructions limitées, autres qu'agricoles, sont autorisées.
 - AI Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondation.
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
 - Nh Secteur de la zone N dans lequel les constructions sont limitées.
 - Nn Secteur de la zone N concerné par les zones Natura 2000.
 - Nni Secteur de la zone N concerné par les zones Natura 2000 soumis à des risques d'inondation.
- Tracé théorique de la transjurassienne
- Atlas Mouvement de terrain recensé sur le territoire de la commune (source DDT25):
 - Zone à moyenne densité de dolines.
 - Chute de pierres
 - Marnes en pente
 - Périmètre de protection de 300m des lacs et étangs (secteur inconstructible - référence à la loi montagne)
- RESPECT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**
- Zones humides (DREAL et bureau d'étude)
 - Secteur concerné par les zones natura 2000
 - Etangs et cours d'eau